

---

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

**RAPPORT ANNUEL 2000-2001**

---

*« [L'] éducation est un processus d'apprentissage permanent. [...] notre avenir dépend d'une société dont les membres sont instruits et cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socio-économique et culturel de leur collectivité et du pays tout entier ».*

*(Déclaration conjointe des ministres de l'éducation du Canada de 1993. CMEC – Attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada – Synthèse aux fins de consultation)*

---

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport annuel, s'adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes  
82, rue Westmorland, bureau 401  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
CANADA  
E3B 5H1

(506) 453-2844

**Pour en savoir davantage sur la CESPМ et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante :**  
**<http://www.mphec.ca>**

ISSN 0318-8612

---

---

## LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

---

Le 1<sup>er</sup> octobre 2001

Le président  
Conseil des premiers ministres des Maritimes  
C.P. 2044  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres des Maritimes le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président,

La Directrice générale,



John Crossley

Mireille Duguay



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>LA COMMISSION</b> .....	1
Portée et mandat .....	1
Membres de la CESPM .....	2
Personnel du CESPM .....	3
Réunions .....	4
Comités consultatifs .....	4
Projets de planification .....	4
<b>BILAN DES ACTIVITÉS 2000-2001</b> .....	5
Assurance de la qualité .....	5
<i>Mécanisme d'examen des programmes</i> .....	5
<i>La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité</i> ..	6
Données et information .....	6
<i>Développement de l'infrastructure technique de la Commission</i> .....	6
Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE) .....	6
Inscriptions .....	7
<i>Programme de recherche de la Commission</i> .....	7
Sondage auprès des diplômés .....	7
Projet de recherche postsecondaire en Atlantique .....	8
Stimuler la coopération .....	9
<i>Conférence sur la situation de l'enseignement supérieur</i> .....	9
<i>Réseau informatique NB/ÎPÉ</i> .....	9
<i>Groupe d'étude sur l'éducation physique, la kinésiologie, les sports et loisirs, et l'éducation de la santé</i> ..	9
Services aux provinces et aux établissements .....	10
<i>Plan de financement pluriannuel du Nouveau-Brunswick</i> .....	10
<i>Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick</i> .....	10
<i>Révision des programmes régionaux</i> .....	10
<i>Ententes intra-Maritimes de financement des programmes</i> .....	11
Ententes interprovinciales .....	12
<i>Entente Nouveau-Brunswick-Québec</i> .....	12
<i>Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM</i> .....	13
Aperçu financier .....	13
<i>Nouveau-Brunswick</i> .....	13
<i>Nouvelle-Écosse</i> .....	13
<i>Île-du-Prince-Édouard</i> .....	13
<b>ANNEXES</b> .....	15



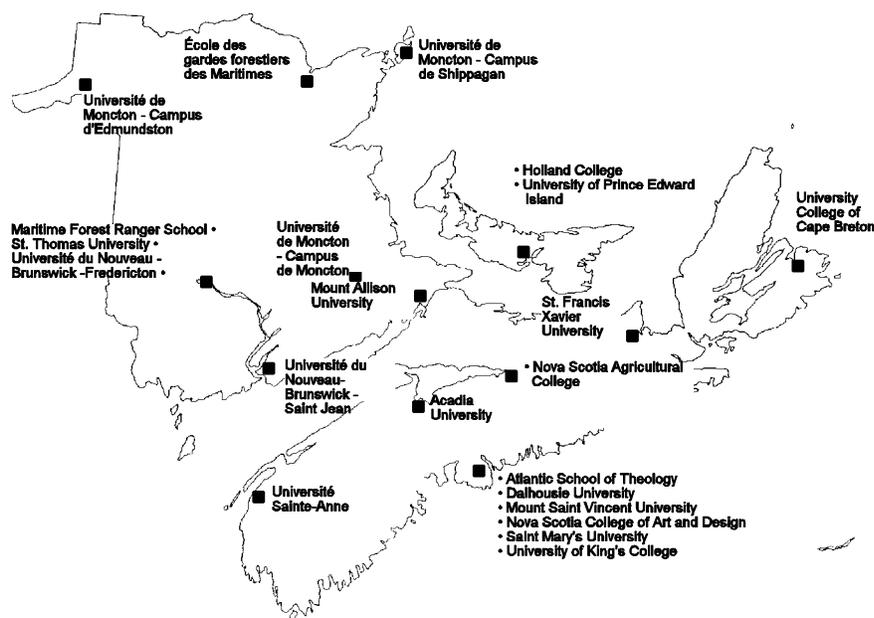
### PORTÉE ET MANDAT

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Un « organisme du Conseil des premiers ministres », la CESPM est un « organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire ». En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l'« entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ». Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. L'entente est reproduite à l'annexe A du présent rapport.

L'entente sert à encadrer et à orienter les activités de la CESPM, qui continuera de fonctionner à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Les provinces ont convenu que les éléments énoncés dans l'entente continueront de s'appliquer jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles en vigueur dans chaque province soient modifiées. Les principales fonctions de la Commission sont maintenant les suivantes : assurer la

qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence; recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes; stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité; et administrer des programmes régionaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région des Maritimes afin d'élargir les possibilités de formation pour les étudiants des Maritimes. Dans l'exécution de ses fonctions, la Commission mettra l'accent sur les études universitaires et donnera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Dix-huit établissements d'enseignement postsecondaire relèvent de la Commission, dont quatre sont des établissements à campus multiples<sup>(1)</sup>. Il s'agit de tous les établissements financés par l'État offrant des programmes de formation universitaire dans la région et de deux établissements postsecondaires offrant une formation spécialisée en arts appliqués et en technologie<sup>(2)</sup>.



Établissements d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes relevant de la compétence de la CESPM

## Nouveau-Brunswick

École des gardes-forestiers des Maritimes<sup>(1), (2)</sup>  
- Fredericton et Bathurst  
Mount Allison University  
St. Thomas University  
Université de Moncton<sup>(1)</sup>  
- Moncton, Edmundston et Shippagan  
Université du Nouveau Brunswick<sup>(1)</sup>  
- Fredericton et Saint-Jean

## Nouvelle-Écosse

Acadia University  
Atlantic School of Theology  
Dalhousie University  
Mount Saint Vincent University  
Nova Scotia Agricultural College  
Nova Scotia College of Art and Design  
Saint Mary's University  
St. Francis Xavier University  
University College of Cape Breton  
University of King's College  
Université Sainte-Anne

## Île-du-Prince-Édouard

Holland College<sup>(1), (2)</sup>  
- Charlottetown, Royalty et Summerside  
University of Prince Edward Island

## MEMBRES DE LA CESPМ

La CESPМ est composée de dix-neuf membres nommés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Au moins six des dix-neuf membres doivent provenir de chacun des trois groupes suivants : candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents [catégorie a]; hauts fonctionnaires et chefs administratifs des établissements non universitaires [catégorie b]; et le grand public [catégorie c]. Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces, soit du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

À la fin de l'année, la Commission était composée des membres suivants :

		<b>Catégorie</b>	<b>Expiration du mandat</b>
Noel Baldwin	Président du conseil administratif des étudiants Mount Allison University Sackville (N.-B.)	c	le 31 mars 2002
Susan Clark	Directrice générale Nova Scotia Advisory Board on Colleges and Universities Halifax (N.-É.)	b	le 31 mars 2004
Mike Clow	Directeur de l'Enseignement supérieur et de la Formation Charlottetown (Î.-P.-É.)	b	le 31 mars 2002
Steven Côté	Étudiant Dalhousie University Halifax (N.-É.)	c	le 31 mars 2002
John Crossley	Président, CESPМ Vice-recteur au soutien universitaire University of Prince Edward Island Charlottetown (Î.-P.-É.)	a	le 31 mars 2003
Mark Frison	Sydney (N.-É.)	c	le 31 mars 2002
Jolène LeBlanc	Sous-ministre adjointe Ministère de l'Éducation Fredericton (N.-B.)	b	le 31 mars 2002
Michael Leiter	Vice-recteur aux affaires universitaires Acadia University Halifax (N.-É.)	a	le 31 mars 2002

Sue Loucks	Directrice exécutive Island Hospice Association Charlottetown (Î.-P.-É.)	c	le 31 mars 2003
Bernard M. MacDonald	Directeur adjoint de l'administration Nova Scotia Agricultural College Truro (N.-É.)	a	le 31 mars 2001
John McLaughlin	Vice-recteur aux affaires universitaires Université du Nouveau-Brunswick Fredericton (N.-B.)	a	le 31 mars 2003
Marie T. Mullally	Présidente et directrice générale Nova Scotia Gaming Corporation Halifax (N.-É.) B3J 2Y3	b	le 30 novembre 2004
Debbie Pineau	Conseillère aux projets spéciaux Ministère de l'Éducation Charlottetown (Î.-P.-É.)	b	le 31 mars 2002
Alastair Saunders	Directeur général Affaires intergouvernementales Halifax (N.-É.)	b	le 31 mars 2002
Richard Tingley	Homme d'affaires Fredericton (N.-B.)	c	le 31 mars 2001
Truong Vo-Van	Vice-recteur des affaires universitaires Université de Moncton Moncton (N.-B.)	a	le 31 mars 2002
Judith Woodsworth	Vice-rectrice aux affaires universitaires Mount Saint Vincent University Halifax (N.-É.)	a	le 31 mars 2001

Le 31 mars 2001, il y avait deux postes vacants au sein de la Commission, dans la catégorie c au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

## **PERSONNEL DE LA CESPМ**

À la fin de l'année, le personnel de la CESPМ et le personnel à contrat comprenaient :

Directrice générale	Carmelita Boivin-Cole
Directrice de la recherche et de la planification universitaire	Mireille Duguay
Administratrice de bases de données	Mylène Michaud
Chef de projets spéciaux	Mohamed Le-Bayoumi
Agente de recherche	Catherine Brown
Agente de recherche	Sharleen Bulmer
Agente de recherche	Dawn Gordon
Adjointe administrative	Joanne Neilson
Secrétaire	Alexandra Gagné
Agente principale des finances par intérim	Karen Cliff
Commis - comptabilité et services de soutien aux activités	Kevin Bourque
Agent technique	Scott Stonehouse
Agent technique	Brian Penney
Administrateur du réseau local	Dragan Lepir

## RÉUNIONS

La Commission tient ses réunions aux campus des différents établissements d'enseignement à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 2000-2001, la Commission a tenu cinq réunions aux dates et aux endroits suivants :

- Les 17 et 18 avril 2000 - Dalhousie University  
Halifax (N.-É.)
- Le 26 juin 2000 - Université Sainte-Anne  
Pointe-de-l'Église (N.-É.)
- Le 18 septembre 2000 - Mount Allison University  
Sackville (N.-B.)
- Le 20 novembre 2000 - Téléconférence
- Le 5 février 2001 - University of New Brunswick  
Fredericton (N.-B.)

## COMITÉS CONSULTATIFS

La Commission compte sur plusieurs comités consultatifs, composés de membres du personnel, de membres de la Commission et de représentants des gouvernements et des universités, et sur le personnel de soutien, qui donnent des conseils et un appui à la Commission relativement à différentes activités. Au cours de l'année 2000-2001, voici les comités consultatifs qui étaient en activité :

- S Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
- S Comité des finances de la CESPM
- S Comité conjoint AUA-CESPM sur l'assurance de la qualité
- S Groupe de travail du sondage sur le placement des diplômés
- S Comité provincial des sciences de la santé du N.-B.

La liste des membres des comités figure à l'annexe B-1.

## PROJETS DE PLANIFICATION

La nouvelle entente prévoit la présentation, chaque année, d'un plan d'entreprise pluriannuel de la CESPM. Le premier a été soumis à la date demandée, soit en août 1999, aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le plan d'entreprise pluriannuel d'août 1999 portait sur la période allant de 2000-2001 à 2002-2003 et comportait une analyse d'un certain nombre de tendances et de dossiers importants auxquels sont confrontés les établissements postsecondaires des Maritimes et leurs intervenants. La mise à jour du plan d'entreprise doit être soumise en août 2002.

## MISSION DE LA CESPM

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres qui donne des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

*Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement d'apprentissage postsecondaire possible,*

environnement qui reflète les valeurs suivantes :

Qualité - amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements

Accessibilité - des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire

Mobilité - la transférabilité de l'apprentissage et des crédits à la grandeur du réseau d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes

Pertinence - une interaction efficace et réceptive entre les « apprenants », le marché du travail et la collectivité

Transparence - des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant

Avancement des connaissances et recherche - un engagement à l'égard de la recherche de connaissances

**Source :** *Plan d'entreprise pluriannuel de la CESPM - de 2000-2001 à 2002-2003, août 1999, p. 15.*

## BILAN DES ACTIVITÉS 2000-2001

### ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La « Politique en matière d'assurance de la qualité » de la CESPM a été approuvée en novembre 1997 et révisée en février 1998 et 1999. Elle prévoit :

Un examen des programmes universitaires avant leur mise en oeuvre;

La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ces deux outils de qualité sont complémentaires.

#### *Mécanisme d'examen des programmes*

Le mécanisme d'examen des programmes vise à aider les établissements à améliorer la qualité de programmes précis et, au bout du compte, à assurer les étudiants éventuels, les employeurs et le grand public que les programmes auxquels sont inscrits les étudiants et que terminent ces derniers satisferont à des normes de qualité convenues (structure du programme, ressources humaines et financières appropriées, pertinence de l'infrastructure et autres). L'examen vise à déterminer la pertinence du programme compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de la pertinence par rapport à l'établissement, des ressources, des résultats d'apprentissage définis et de leur pertinence. Il situe également le programme dans un contexte régional et assure que les programmes régionaux sont conçus de manière appropriée et que tout dédoublement inutile est évité.

Le nouveau mécanisme d'approbation des programmes est opérationnel depuis un peu plus de deux ans. Grâce à ce nouveau mécanisme, la durée de l'examen pour la grande majorité des projets a été réduite, passant de trois à six mois en moyenne, à quatre ou cinq semaines.

Selon les nouvelles lignes directrices, les établissements sont tenus de présenter les propositions de nouveaux programmes ou de programmes modifiés à la Commission pour les faire approuver avant leur mise en oeuvre. La vaste majorité des propositions font l'objet d'un examen sommaire par le personnel et sont automatiquement approuvées si elles satisferont aux critères convenus. Si une proposition ne satisfait pas aux exigences en matière d'information, un complément d'information est demandé à l'établissement; la proposition peut être renvoyée au comité consultatif sur les affaires universitaires pour une évaluation approfondie. Les projets de programmes nouveaux ou modifiés qui demandent l'apport d'une contribution nouvelle ou additionnelle de fonds publics sont examinés en profondeur. Cela s'applique également à tous les programmes de santé. De plus, toutes les propositions de programmes de santé sont transmises au comité consultatif sur les ressources médicales de l'Atlantique (AACHHR). Un projet sera soumis également à un examen plus approfondi si l'examen superficiel fait ressortir des préoccupations majeures. Dans ce cas, la Commission renvoie les propositions au comité consultatif AUA-CESPM pour un examen approfondi.

Le comité procède à un examen approfondi des programmes nouveaux ou modifiés; conseille la Commission sur les activités continues ou l'élaboration de la nouvelle politique d'assurance en matière de qualité; fait ressortir les questions qui doivent donner lieu à une recherche et examine les résultats de cette recherche; et aide, au besoin, à exécuter des projets à la demande de la Commission. La liste des membres du comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires figure à l'annexe B-1.

Tableau 1 Résumé des décisions de la CESPM concernant les propositions de programmes - 2000-2001

	Examen en profondeur				Examen superficiel		
	<u>Approbation</u>	<u>Refus</u>	<u>Reporté*</u>	<u>En attente</u>	<u>Approbation</u>	<u>Pour information et dossier</u>	<u>Total</u>
Nouveaux programmes	8	0	1	6	17	0	32
Programmes modifiés	0	0	0	4	16	3	23
Programmes terminés	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>55</b>

\*Reporté signifie que la proposition a été reportée par la Commission, tandis qu'en attente signifie que le Comité consultatif sur les affaires universitaires ou le personnel n'avait pas encore rendu une décision à la fin de l'année.

En 2000-2001, la Commission a examiné 55 propositions de programmes, et à la fin de l'année elle avait reçu deux autres propositions pour un nouveau programme et un programme modifié. Le tableau 1 résume les décisions concernant les propositions de programmes qui ont étudiées au cours de l'année. L'annexe C présente la liste complète des programmes et des décisions dans chaque cas.

### ***La vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité***

Les consultations avec tous les groupes d'intervenants ont mené à l'établissement d'un mécanisme parallèle de vérification quant aux politiques et aux pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité. Ce projet vise à établir que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants, et d'autres fonctions s'il y a lieu, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité. Nous procéderons à la vérification une fois à chaque établissement selon un cycle de sept ans. St. Thomas University et Dalhousie University ont offert d'être les deux premiers établissements à faire l'objet de ce mécanisme.

Le Comité conjoint AUA-CESPM sur l'assurance de la qualité se charge de la vérification des résultats des politiques et procédures de l'évaluation de la qualité dans les établissements, compte tenu des paramètres établis par la Commission. Le Comité a tenu une première réunion le 15 novembre 2000 pour réviser les objectifs des fonctions de vérification, préparer les critères d'évaluation pour le processus de vérification de la CESPM, de même que les lignes directrices pour la préparation de l'auto-évaluation par les établissements et pour établir le calendrier à suivre pour la réalisation des deux premières évaluations.

D'ici juin 2002, le Comité soumettra son évaluation de la phase pilote et formulera des recommandations pour améliorer ou rationaliser le mécanisme. La liste des membres du Comité de surveillance de l'assurance de la qualité figure à l'annexe B-1.

### **DONNÉES ET INFORMATION**

À l'échelle des Maritimes, la Commission est reconnue depuis longtemps comme une source inestimable de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. En février 2001, la Commission s'est mise à la recherche de membres pour former un comité d'information et d'analyse. Le comité aura pour mandat de conseiller et d'assister la Commission afin de lui permettre de se procurer de

l'information ainsi que les produits et des services liés à la recherche qu'il lui faut pour répondre aux besoins de ses intervenants, d'une part, et pour l'élaboration de programmes et d'initiatives efficaces dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, d'autre part. Le comité prévoit se réunir pour la première fois en mai 2001.

En 2000-2001, la Commission a reçu de nombreuses demandes d'information émanant d'un vaste éventail d'intervenants : gouvernements, public, étudiants, corps professoral, établissements et organismes nationaux. Bon nombre de ces demandes exigent une analyse et une intégration des données provenant d'une variété de ressources.

La Commission a continué d'assurer la liaison pour d'autres initiatives d'information, notamment avec le comité de gestion stratégique du Conseil des ministères de l'Éducation (Canada) (CMEC) et le groupe de travail de Statistique Canada et du CMEC sur l'amélioration du Programme de statistiques de base sur l'éducation. La Commission a joué un rôle déterminant également dans la conception, l'essai et l'implantation du nouveau système de présentation de rapports sur les inscriptions, soit « Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants » (SIDE) avec Statistique Canada.

### ***Développement de l'infrastructure technique de la Commission***

#### *Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE)*

En 2000-2001, la Commission a poursuivi sa collaboration avec Statistique Canada et chacun des établissements membres dans le cadre du mandat de la Commission, à la mise en oeuvre du Système amélioré d'information sur les dossiers des étudiants (SIDE). Les avantages sont déjà manifestes, notamment sous forme de rapports détaillés sur les inscriptions dans les divers établissements visés par le mandat de la Commission, de même que sous forme de données détaillées sur les diplômés. De plus, la première phase du cycle financier est maintenant terminée. Ceci comprend la norme SISCO 1998-1999 des établissements qui ont soumis de façon parallèle le SISCO et le SIDE, la validation des majeures approuvées pour chaque établissement ainsi que le calcul et la compilation des équivalents à temps plein et des équivalents à temps plein pondérés au 1<sup>er</sup> décembre et pour l'ensemble de l'année.

Toutefois, le travail n'est pas terminé avant que le projet SIDE soit pleinement opérationnel. Il faudra noter notamment les activités suivantes :

- Implanter un système afin d'assurer l'intégrité des données reçues;
- Modifier et implanter la politique concernant la sécurité du système et l'accessibilité des données;
- Réviser les éléments d'information de la CESPM pour les Maritimes afin d'uniformiser la présentation des rapports par les établissements;
- Continuer l'élaboration d'un système de stockage des données de façon interne afin de faciliter les requêtes *ad hoc*.

### **Inscriptions**

La CESPM constitue une source importante de données sur les inscriptions. En 1999-2000 (la dernière année pour laquelle les données étaient disponibles), les inscriptions à temps plein dans les universités que regroupe la CESPM s'élevaient à 43 341, une baisse d'environ 2 % par rapport à 1998-1999. Au premier cycle, les inscriptions à temps plein ont connu une baisse de 3 % par rapport à 1998-1999, alors que les inscriptions à temps plein aux cycles supérieures ont augmenté de 7 %. Le tableau 2 montre la répartition des inscriptions à temps plein dans les universités selon la discipline et le cycle d'études. Les programmes compris dans les catégories de disciplines sont présentés à l'annexe D.

### **Programme de recherche de la Commission**

En plus de la collecte, la Commission surveille les données pour déceler les tendances qui doivent faire l'objet d'une analyse.

#### *Sondage auprès des diplômés*

L'enquête longitudinale auprès des diplômés universitaires des Maritimes quant aux résultats et aux perceptions de leur éducation postsecondaire demeure une priorité. En 1999-2000, la CESPM a mené sa première enquête longitudinale; le projet pilote a comporté des entrevues de la cohorte de 1996 quatre ans après l'obtention du diplôme.

Le rapport du suivi auprès des diplômés, qui devrait être publié le 14 juin 2001, indique notamment la satisfaction continue des diplômés, une augmentation du taux d'emploi, une amélioration de la qualité de l'emploi et un nombre accru de diplômés qui retournent aux études.

Le 27 mars 2001, le Groupe de travail du sondage sur le placement des diplômés a sélectionné un entrepreneur afin de faire un suivi auprès de la promotion de 1999, soit la deuxième cohorte à faire l'objet d'un sondage par la CESPM (voir la liste des membres à l'annexe B-1). Les entrevues devraient commencer en mai 2001. Le rapport final doit être publié à la fin de 2001 ou au début de 2002.

Tableau 2 - Répartition des inscriptions universitaires à plein temps par catégorie de discipline et par niveau dans les Provinces maritimes - 1999-2000

Catégorie de discipline :	Inscriptions à plein temps			Total
	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat	
Arts et sciences - Général	9 436		11	9 447
Éducation	3 810	281	13	4 104
Beaux-arts et arts appliqués	1 396	16		1 412
Lettres et sciences humaines et disciplines connexes	2 973	216	83	3 272
Sciences sociales	6 119	383	107	6 609
Affaires et commerce	7 250	632		7 882
Sciences agricoles et biologiques	3 362	256	113	3 731
Génie et sciences appliquées	3 294	344	125	3 763
Professions de la santé	2 696	581	29	3 306
Mathématiques et sciences physiques	2 695	237	123	3 055
Non signalé	2 726	34		2 760
<b>Total</b>	<b>45 757</b>	<b>2 980</b>	<b>604</b>	<b>49 341</b>

Ces sondages sont une source d'information inestimable qui permettra à la Commission de faire des comparaisons entre les cohortes, de même qu'avec les résultats nationaux, de surveiller les tendances et de faire des analyses de données selon les provinces.

#### *Projet de recherche postsecondaire en Atlantique*

Durant 1999-2000, la CESPAM a reçu un financement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) afin d'examiner la capacité de recherche des universités dans la région de l'Atlantique. Dans le cadre du projet, un comité directeur, formé des vice-recteurs à la recherche et d'autres administrateurs principaux de la recherche de la majorité des 17 établissements conférant des grades dans la région de l'Atlantique, s'est réuni afin d'évaluer la situation actuelle et d'élaborer des stratégies de coopération. C'est la première fois que ce groupe était réuni. Une liste des membres est fournie à l'annexe B-2. Entre autres réalisations, mentionnons les suivantes :

- Un rapport d'information intitulé *Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique*, qui examine les tendances de la recherche postsecondaire dans la région comparativement aux tendances nationales et mondiales.
- Un document stratégique intitulé *La clé de notre avenir – Stratégie de renouvellement de la recherche postsecondaire au Canada atlantique*, qui présente les faits saillants du rapport d'information et, plus important encore, un sommaire des stratégies et des propositions du comité directeur;
- Un dossier d'information intitulé *Recherche postsecondaire dans le Canada atlantique – Profil des établissements*, qui résume les créneaux de recherche et les stratégies propres à chaque établissement postsecondaire participant dans la région de l'Atlantique.

Les trois rapports susmentionnés ont été publiés en septembre 2000. L'étude arrive à la conclusion que le Canada atlantique a rapidement perdu du terrain en matière de recherche et développement (R et D) comparativement aux autres provinces du Canada. En fait, bien que, sur le plan national, les dépenses en R et D aient augmenté de 56 % entre 1989 et 1998, les dépenses au Canada atlantique sont restées relativement stagnantes. L'étude souligne également l'importance critique des universités dans le domaine de la R et D au Canada atlantique. Étant donné la faible participation du secteur privé (principalement les

petites et moyennes entreprises) au Canada atlantique, la R et D dépend beaucoup plus des universités pour assurer l'innovation requise afin de maintenir la croissance économique et la qualité de vie, comparativement aux universités situées dans des provinces où la présence des « corporations » est plus forte. L'étude indique qu'il faudrait pouvoir compter sur une base locale et régionale solide pour recevoir, utiliser et adapter l'innovation globale, et que le Canada atlantique ne peut s'attendre à profiter des avantages de la recherche effectuée ailleurs à moins de pouvoir compter lui-même sur une base régionale solide, de même que sur de forts réseaux plurisectoriels afin d'appliquer les résultats de la R et D.

L'étude mentionne un certain nombre de raisons expliquant la performance relativement faible des universités de l'Atlantique dans le cadre des concours nationaux dans le domaine de la recherche. Bon nombre de ces raisons sont reliées aux ressources humaines (comme le trop grand nombre d'heures consacrées à l'enseignement, le manque de soutien technique et de soutien pour la préparation des propositions, le manque de fonds pour les déplacements et autres), les coûts indirects de la réalisation de la recherche (comme les coûts du matériel de laboratoire, des installations, de la maintenance, du chauffage, de l'éclairage, des ordinateurs, des bibliothèques, des logiciels et autres), et la faible représentation de l'Atlantique au sein des comités d'évaluation par les pairs dans le domaine technique.

Malgré les défis à relever, les représentants des universités de l'Atlantique insistent dans le rapport sur le fait que les universités de l'Atlantique se sont engagées à participer pleinement au programme de recherche national en exploitant leurs points forts actuels ainsi que les nouvelles possibilités qui se présentent et en générant un vaste éventail de partenariats productifs dans la région et le pays dans son ensemble. Le rapport souligne les stratégies suivantes qui doivent être utilisées pour augmenter la participation du Canada atlantique au programme de recherche national :

- Renforcer les initiatives stratégiques pour ce qui est du développement des connaissances au plan régional et des applications qui permettent de profiter des créneaux importants et de diverses possibilités;
- Sensibiliser davantage les intervenants et les inciter à se concentrer sur les résultats de la recherche et les partenariats;
- Créer des enveloppes de recherche provinciales pouvant servir de « correspondance » avec les fonds

fédéraux/privés;

- Augmenter les efforts pour améliorer la moyenne régionale des investissements fédéraux au Canada atlantique, et ce, au niveau de la moyenne nationale au cours des cinq prochaines années; et
- Augmenter le soutien aux chercheurs et en matière d'infrastructure.

## **STIMULER LA COOPÉRATION**

La CESPM a toujours eu pour objectif de stimuler la coopération et la collaboration, ce qui exige avant tout des consultations continues de manière à comprendre la multiplicité des besoins et des perspectives (souvent en opposition) des intervenants. En faisant participer les intervenants du milieu d'enseignement postsecondaire à la Commission et aux différents comités et ateliers, elle contribue à favoriser la compréhension et la collaboration. De plus, elle appuie les représentants des gouvernements et des établissements des Maritimes, s'il y a lieu, dans leur participation aux forums nationaux, y compris les groupes de travail du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).

### ***Conférence sur la situation de l'enseignement supérieur***

En 2000-2001, le Comité directeur de la conférence 2001 a travaillé activement à l'organisation de la troisième Conférence de la CESPM sur la situation de l'enseignement supérieur dans les Maritimes. La conférence aura lieu à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) du 13 au 15 juin 2001. La liste des membres du Comité directeur de la conférence 2001 figure à l'annexe B-1. La Commission a approuvé le concept des attentes comme thème approprié pour la conférence 2001.

La conférence mettra l'accent sur les défis les plus récents et les plus pressants que doivent relever les apprenants, les établissements et les gouvernements dans les Maritimes, et il assurera un forum de discussion et la possibilité pour les participants d'étudier divers moyens de relever ces défis.

### ***Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.***

L'année 2000-2001 a marqué la trentième année d'existence du Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É. Principalement, le réseau offre à ses membres un lien entre eux et le reste du monde, la possibilité de partager les frais d'achat et de soutien du matériel et de logiciels, ainsi que de partager des services en réseau.

Le Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É. est géré par un conseil d'administration formé des chefs des établissements membres et de la directrice générale de la CESPM. Le comité du réseau informatique, qui est formé des directeurs des centres d'informatique des établissements membres et d'un membre du personnel de la CESPM, relève du conseil d'administration et se réunit régulièrement au cours de l'année pour échanger des renseignements et discuter de questions reliées au réseau. La liste des membres est présentée à l'annexe B-2.

### ***Groupe d'étude sur l'éducation physique, la kinésiologie, les sports et loisirs, et l'éducation de la santé***

En février 1999, la Commission a relancé le groupe d'étude pour assurer la pertinence du cadre de travail régional et établir des possibilités d'avancement dans ce domaine d'étude. Le groupe a formulé neuf recommandations qui ont été soumises au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires à sa réunion de janvier 2000. Le comité a alors fait parvenir son analyse avec le rapport du groupe d'étude à la Commission pour lui permettre d'en prendre connaissance et de prendre des mesures lors de sa réunion du 7 février 2000. La Commission a adopté toutes les recommandations du Comité consultatif sur les affaires universitaires et a accepté de distribuer le rapport du groupe d'étude aussitôt que possible.

La recommandation la plus importante adoptée par la Commission est l'approbation des descriptions détaillées des programmes actuels dans le domaine de l'éducation physique, de la kinésiologie, des sports et des loisirs ainsi que de l'éducation de la santé. La Commission a reconnu que la liste de programmes fournie dans le rapport représentait une bonne illustration des programmes actuels offerts par les universités qui offrent des programmes dans ce domaine d'étude. En guise de suivi au rapport du groupe d'étude, le personnel de la CESPM a commencé cette année, de concert avec les universités, à réviser la liste actuelle de programme de la CESPM afin de fournir une liste plus précise et plus détaillée dans la base de données d'index des programmes d'action de la CESPM.

Au cours de la dernière année, un sommaire de l'information – présenté par le groupe d'étude et le Comité consultatif sur les affaires universitaires et considéré par la Commission dans sa réponse aux neuf recommandations du groupe d'étude – a été préparé en vue d'une publication bilingue qui doit être diffusée au début du printemps 2001. L'activité de suivi par le personnel de la CESPM se

poursuivra jusqu'à ce que tous les codes de programmes appropriés aient été attribués aux fins de la préparation de rapports sur les inscriptions. On prévoit que ce processus continu ne sera terminé que dans deux ans. Cette liste finale (après rapprochement) représentera le cadre de travail ou les lignes directrices pour les activités futures de la Commission concernant l'éducation physique, la kinésiologie, les sports et loisirs et l'éducation de la santé.

## **SERVICES AUX PROVINCES ET AUX ÉTABLISSEMENTS**

La Commission continue de voir à la gestion des ententes de financement régionales et interprovinciales pour le compte des Provinces maritimes et d'offrir des services de financement particuliers aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. En Nouvelle-Écosse, ces services sont assurés par le Nova Scotia Advisory Board on College and Universities. L'utilisation dans chaque province des ressources et du savoir-faire de la CESPM à cet égard varie.

### ***Plan de financement pluriannuel du Nouveau-Brunswick***

Durant 1999-2000, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a demandé que soit réalisée une étude visant à établir un plan de financement pluriannuel pour les universités de cette province. Un groupe de travail formé des représentants des quatre universités du Nouveau-Brunswick, de la CESPM, du ministère de l'Éducation et de la New Brunswick Student Alliance a été formé afin de donner des conseils en vue de la formulation du rapport.

Cette étude a été menée à la suite d'une réduction, pendant trois années consécutives, au titre des subventions de fonctionnement accordées aux universités depuis 1996-1997. Une légère augmentation a été approuvée en 1999-2000; cependant, le faible niveau de financement des universités du Nouveau-Brunswick demeure un problème fondamental d'ordre financier. De plus, les universités avaient demandé que le gouvernement prenne des engagements de financement pluriannuels afin de faciliter la planification et d'améliorer la capacité des universités à faire face aux défis d'ordre financier. L'année financière 2000-2001 représentait la deuxième année de ce plan.

### ***Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick***

La Commission administre les fonds dans le cadre de l'initiative de financement des projets spéciaux du Nouveau-Brunswick. Cette initiative vise à produire des résultats dans huit secteurs ciblés par l'allocation de fonds aux

universités et à d'autres groupes, dont le gouvernement, pour des activités précises favorisant l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick.

Chaque année, dès que le budget provincial est annoncé, les universités sont avisées du montant alloué dans le cadre du Fonds de projets spéciaux. Le personnel de la CESPM analyse toutes les demandes de financement avant de les transmettre au ministère de l'Éducation qui prend une décision à l'égard du financement.

### ***Révision des programmes régionaux***

En vertu de l'approche de financement régional adoptée par la CESPM, chaque gouvernement provincial est responsable d'assurer une assistance opérationnelle aux établissements situés dans sa province. En outre, chaque province contribue à l'éducation des étudiants inscrits à des programmes à l'extérieur de la province si les programmes ne sont pas offerts à l'intérieur de la province. Ces programmes sont désignés comme étant des « programmes régionaux ». Les subventions qui sont transférées à d'autres provinces, en vertu de la formule de financement régional, sont basées sur les inscriptions dans l'année la plus récente pour laquelle ces données sont disponibles (deux ans plus tôt) et sont transférées de gouvernement à gouvernement, et jamais d'un gouvernement à des établissements. Le but de la formule de financement régional est de faire en sorte que les résidents des Maritimes aient accès aux programmes universitaires et d'aider les provinces à procéder à une utilisation et à une répartition plus efficaces des ressources. En février 2000, la Commission a demandé, sur les conseils du Comité des finances, que le Comité consultatif sur les affaires universitaires revise la définition des programmes régionaux dans une perspective universitaire.

Le 20 mars 2000, le Comité consultatif sur les affaires universitaires a révisé la définition existante des programmes régionaux : des programmes universitaires offerts dans l'une ou l'autre des deux provinces Maritimes mais qui ne sont pas offerts dans la province d'origine de l'étudiant. Le comité a convenu que la définition correspondait de près au mandat renouvelé de la Commission et était d'avis que les objectifs de la formule de financement régional restaient valides. Le comité a également révisé les exceptions qui avaient été appliquées à la définition au cours des années. La première exception à la définition vise à déterminer si un programme peut faire l'objet d'un recouvrement du coût total, c'est-à-dire que les étudiants paient le coût total de leur programme. Le comité a convenu que la raison d'être de cette exception – c'est-à-dire que si la province hôte ne finance pas un programme,

l'une ou l'autre des deux autres provinces ne devrait pas non plus le financer – reste valide et devrait continuer de s'appliquer de façon systématique à la définition. La seconde exception vise à déterminer si un programme est différent dans une perspective universitaire par rapport à tous les autres programmes offerts dans la région, mais pas de façon suffisante pour garantir sa désignation en tant que programme régional dans une optique de financement régional. Le comité a noté que cette exception avait rarement été utilisée, mais qu'elle devrait être maintenue pour aider le personnel à déterminer le statut régional d'un programme, lorsque la définition courante et l'exception ayant trait aux programmes faisant l'objet d'un recouvrement du coût total ne sont pas suffisantes.

Dans le cadre du processus, le personnel a révisé la liste existante des programmes régionaux appliquant la définition, et les deux exceptions à la définition. Par la suite, d'autres critères ont été élaborés pour être utilisés dans l'application de la définition des programmes

régionaux. Le comité a accepté de faire parvenir ces critères, de même qu'une politique sur la désignation des programmes régionaux, à la Commission pour approbation à sa réunion du 23 avril 2001. Le Comité des finances révisera alors la politique quant à son impact sur le financement.

#### *Ententes intra-Maritimes de financement des programmes*

En vertu de la formule de financement régional, chacune des trois Provinces maritimes accorde des subventions pour ses étudiants universitaires inscrits dans l'une ou l'autre des autres provinces, à des programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence. Le transfert de fonds à toute année financière donnée est fondé sur les inscriptions des résidents des Maritimes à ces programmes régionaux deux ans plus tôt (la dernière année pour laquelle les données d'inscriptions sont disponibles au moment où les crédits budgétaires sont établis).

Le tableau 3 indique, par rapport à chaque établissement, les

Tableau 3 - Transferts de fonds entre les Provinces maritimes en 2000-2001 en fonction des inscriptions universitaires dans les programmes régionaux de 1998-1999

	PROVINCE DE RÉSIDENCE							
	N.-B.		N.-É.		Î.-P.-É.		TOTAL	
	Inscr.	000 \$	Inscr.	000 \$	Inscr.	000 \$	Inscr.	000 \$
<b>Nouveau-Brunswick</b>								
Mount Allison University	-	-	0	0	6	58.6	658.6	
St. Thomas University	-	-	0	0	15	65.5	15	65.5
Université de Moncton (Moncton)	-	-	36	269	17	94.3	53	363.3
Université de Moncton (Edmundston)	-	-	0	0	1	9.2	1	9.2
Université du N.-B. (Fredericton)	-	-	134	1351.8	90	846	224	2197.8
Université du N.-B. (Saint-Jean)	-	-	0	0	0	0	0	0
<b>Total - N.-B.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>170</b>	<b>1620.8</b>	<b>129</b>	<b>1073.6</b>	<b>299</b>	<b>2694.4</b>
<b>Nouvelle-Écosse</b>								
Acadia University	36	189.1	-	-	20	121.7	56	310.8
Atlantic School of Theology	9	23.3	-	-	4	10.4	13	33.7
Dalhousie University	376	4428	-	-	131	1456.3	507	5883.9
Mount Saint Vincent University	47	200.3	-	-	8	31.1	55	231.4
NS Agricultural College	77	526.6	-	-	29	198.6	106	725.2
NS College of Art and Design	-	-	-	-	11	76	11	76
St. Francis Xavier University	10	51.8	-	-	14	95	24	146.8
Saint Mary's University	2	13	-	-	3	20.7	5	33.7
Technical University of N.S.	19	164.9	-	-	36	347	55	511.9
Université Sainte-Anne	1	2.6	-	-	7	21.6	8	24.2
University College of Cape Breton	4	10.4	-	-	-	-	4	10.4
University of King's College	15	51.8	-	-	2	6.9	17	58.7
<b>Total - N.-É.</b>	<b>596</b>	<b>5661</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>255</b>	<b>2385.3</b>	<b>861</b>	<b>8046.7</b>
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>								
University of Prince Edward Island	1	7.7	0	0	-	-	1	7.7
<b>Total - Î.-P.-É.</b>	<b>1</b>	<b>7.7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>7.7</b>

transferts de fonds pour l'année 2000-2001 et les inscriptions de 1998-1999 dans les programmes régionaux, en fonction desquelles les transferts sont établis. Il faut préciser que les transferts entre les provinces sont fondés sur une base nette et qu'ils ne constituent pas un transfert de fonds aux établissements mêmes. De plus, les inscriptions de 56 résidents du Nouveau-Brunswick et de 71 étudiants de la Nouvelle-Écosse au collège vétérinaire de l'Atlantique de l'University of Prince Edward Island ne paraissent pas au tableau (puisqu'elles sont financées en vertu d'un accord distinct qui rallie la participation des quatre provinces de l'Atlantique).

### ENTENTES INTERPROVINCIALES

En 2000-2001, la Commission a assuré l'application des ententes avec les autres provinces qui permettent l'admission d'étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région.

Les inscriptions des étudiants pour l'année 2000-2001 en vertu des diverses ententes interprovinciales sont présentées au tableau 4. Les transferts financiers relatifs à ces ententes sont indiqués dans les états financiers de la Commission, à l'annexe E du présent rapport.

#### Entente Nouveau-Brunswick – Québec

Conclue à l'automne 1969, l'entente Nouveau-Brunswick – Québec prévoit l'accès des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick à divers programmes d'études offerts au Québec, surtout dans le domaine de la santé. Elle prévoit aussi l'inscription d'un étudiant de l'Île-du-Prince-Édouard par année au programme de médecine et, depuis 1999-2000, d'un étudiant de la Nouvelle-Écosse.

En 2000-2001, le Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick (CPSSNB) a beaucoup discuté de la question de son mandat, qui n'a pas été révisé depuis 1976. En avril 2000, le CPSSNB a noté qu'il avait le potentiel nécessaire pour aller bien au-delà de son mandat, qui se limitait à l'administration du processus d'achat de places dans les universités du Québec. Le comité était d'avis que, étant donné qu'il est composé de membres représentant les divers secteurs du domaine de la formation des professionnels des soins de santé et que cette représentativité n'existait nulle part ailleurs, il pourrait constituer le meilleur instrument dans la province pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie provinciale de recrutement et de maintien des effectifs.

Compte tenu que le pouvoir du CPSSNB lui est délégué par la Commission, il apparaissait tout à fait raisonnable que ce

pouvoir ne puisse s'étendre au-delà de celui de la Commission. La CESPM a par conséquent décidé, en juin 2000, de réviser le mandat du CPSSNB. En

Tableau 4 - Ententes interprovinciales - Nombre total d'inscriptions - 2000-2001

Entente Nouveau-Brunswick - Québec	Nombre d'étudiants*
Agriculture	3
Audiologie et orthophonie	3
Ergothérapie	17
Médecine	82
Médecine familiale	12
Art dentaire	21
Médecine vétérinaire	7
Optométrie	7
Pharmacie	18
Physiothérapie	12
	<hr/>
	182
Médecine - Anesthésie	1
- Anesthésie-réanimation	1
- Cardiologie	1
- Chirurgie générale	4
- Chirurgie orthopédique	4
- Médecine interne	9
- Néphrologie interne	1
- Neurochirurgie	1
- Obstétrique-gynécologie	3
- Psychiatrie	3
- Radiologie	2
- Radio-oncologie	1
- Urologie	1
	<hr/>
	32
Total	214
Entente N.-B./Î.-P.É./Ontario - Optométrie	4

\*Veuillez noter qu'il s'agit d'un nombre provisoire.

septembre 2000, la Commission a convenu de reporter la révision du mandat à novembre 2000, à la demande du gouvernement du Nouveau-Brunswick, afin de permettre au gouvernement et au CPSSNB d'évaluer les besoins de la province et de réviser le mandat du CPSSNB, le cas échéant, à la lumière de cette analyse.

En septembre 2000, le CPSSNB a étudié deux options dans le cadre de la révision de son mandat. Ces options ont par la suite été examinées par les ministères de la Santé et du Mieux-être, de l'Éducation ainsi que de la Formation et du Développement de l'emploi en octobre 2000. Les deux options étaient : a) de maintenir et d'appliquer le mandat existant du CPSSNB et b) d'élargir le mandat du CPSSNB.

Les ministères, et par la suite la CESPM, ont choisi la première option, soit de maintenir et d'appliquer le mandat existant du CPSSNB. Les représentants des trois ministères ont également discuté brièvement d'une troisième option, soit de l'utilité du CPSSNB. Toutefois, ils sont arrivés à la conclusion qu'il faudrait accorder une priorité au maintien du mandat existant, qui leur apparaissait essentiel, car le CPSSNB est dans une grande mesure responsable du succès actuel de l'entente Nouveau-Brunswick – Québec.

En novembre 2000, la CESPM a décidé de maintenir le CPSSNB à titre de comité consultatif de la Commission, mais de ne pas élargir son mandat et, à la lumière de cette décision, de demander au CPSSNB de réviser son mandat afin de le clarifier et de le mettre à jour. On s'attend à ce que cette modification soit approuvée par la CESPM en juin 2001.

#### ***Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM***

L'entente entre le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario prévoit une place par année pour les étudiants anglophones du Nouveau-Brunswick et une place aux trois ans pour ceux de l'Île-du-Prince-Édouard au programme d'optométrie de la University of Waterloo.

#### **APERÇU FINANCIER**

Voici un sommaire des subventions de fonctionnement approuvées en 2000-2001 et des annonces budgétaires pour les années à venir.

##### *Nouveau-Brunswick*

En 1999, la province du Nouveau-Brunswick a annoncé une augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement accordée aux universités à raison de 2 % par année pour une période de trois ans à compter de l'année financière 2000-2001. Par conséquent, l'assistance accordée aux universités est passée de 160 millions de dollars en 1999-2000 à 164,5 millions de dollars en 2000-2001.

Une dotation a également été prévue dans le budget 2000-2001 pour l'achat de dix places par année pour la formation médicale à la Memorial University à compter de septembre 2000.

La province a maintenu le niveau des subventions d'équipement accordées aux universités à 2,5 millions de dollars, et elle a placé un moratoire sur tous les nouveaux projets de construction, sauf dans les cas exceptionnels, de façon à ce que les fonds puissent être utilisés pour rénover

les bâtiments existants.

La province a annoncé une révision de la formule utilisée par la CESPM pour allouer des fonds d'exploitation aux universités.

##### *Nouvelle-Écosse*

Entre l'automne 1998 et l'été 1999, le Nova Scotia Council on Higher Education (remplacé par le Nova Scotia Advisory Board on Colleges and Universities en l'an 2000, avec un mandat élargi pour inclure les collèges communautaires et l'aide financière aux étudiants en plus des universités) a procédé à une vérification des inscriptions utilisées dans la formule de financement qui détermine la subvention de fonctionnement des universités. Cette vérification, de concert avec la nouvelle information fournie par certains des établissements, a réduit le niveau calculé de « financement du réseau entier » de 198,8 millions de dollars à 198 millions de dollars.

L'année 2000-2001 devait être la dernière année de trois augmentations successives de 8 millions de dollars en subventions de fonctionnement pour amener le réseau universitaire au niveau de « financement du réseau entier ». Toutefois, les compressions financières dans le budget de 2000-2001 ont fait en sorte que l'augmentation finale de 8 millions de dollars a été échelonnée sur deux ans. Par conséquent, le financement en 2000-2001 a augmenté de 4 millions de dollars (2,1 %), passant de 190,1 millions de dollars à 194,1 millions de dollars.

D'autres changements apportés au réseau (le transfert du financement ciblé au financement de base et l'affiliation de l'Atlantic School of Theology à la Saint Mary's University) ont fait en sorte que le financement du réseau entier en 2001-2002 a été établi à 199,6 millions de dollars. Les subventions de fonctionnement pour 2001-2002 ont augmenté de 3,4 %, pour un total de 200,7 millions de dollars.

Comme les subventions dépassent maintenant légèrement l'exigence de « financement du réseau entier » calculé au moyen de la formule de financement, diverses options pour améliorer la formule font actuellement l'objet d'une étude.

##### *Île-du-Prince-Édouard*

L'année financière 2000-2001 a marqué la première année d'un engagement de financement pluriannuel annoncé en l'an 2000. Pour 2000-2001, l'augmentation des subventions de fonctionnement a été de 1,2 million de dollars pour la University of Prince Edward Island et de 1 million de

dollars pour le Holland College. Le plan de financement pluriannuel comporte un engagement à verser une autre contribution d'un million de dollars à chaque établissement

pour les deux années suivantes jusqu'à l'année financière 2002-2003 inclusivement.

## ANNEXES

A	Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire . . . . .	15
B-1	Membres des comités consultatifs de la Commission . . . . .	19
B-2	Membres des comités dirigés par la Commission . . . . .	24
C	Étude des propositions de programmes en vue de subventions en 2000-2001 . . . . .	21
D	États financiers vérifiés . . . . .	25
E	Distribution des subventions de fonctionnement sans restrictions - 2000-2001 . . . . .	26
F	Allocation de l'aide de fonctionnement avec restrictions - 2000-2001 . . . . .	27
G	Publications de la CESPM . . . . .	28



**ANNEXE A**  
**ENTENTE RELATIVE AU**  
**RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIONS SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE**  
**EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE**

**Entre :** Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le **ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail,**

**et :** Sa Majesté la Reine du chef de la province de la Nouvelle-Écosse, représentée par le **ministre de l'Éducation et de la Culture,**

**et :** Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par le **ministre de l'Éducation,**

(ci-après appelées parfois « les provinces »).

**A. INTRODUCTION**

Les provinces reconnaissent le rôle important que joue depuis 1973 la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans le développement de l'enseignement postsecondaire. Par la présente entente et après consultation, les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes réitèrent leur engagement envers la coopération dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et énoncent les principaux éléments de l'entente touchant la façon et les mécanismes par lesquels cette coopération pourra se poursuivre.

**B. ORGANISME RÉGIONAL**

1. Les provinces conviennent de continuer d'assurer le fonctionnement de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire.
2. Les provinces conviennent de modifier les mesures législatives parallèles qui sont en vigueur dans chacune d'entre elles afin de donner effet aux éléments énoncés dans la présente entente.
3. Les provinces conviennent que les éléments énoncés dans la présente entente sous les rubriques figurant ci-dessous serviront à encadrer et à orienter les activités de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles soient modifiées.
4. La Commission continuera d'être un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

**C. ORIENTATION PREMIÈRE - AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ D'APPRENANTS EN PLEINE ÉVOLUTION**

1. Dans l'exécution de ses fonctions, on demandera à la Commission de donner la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Ce mandat regroupe les éléments suivants :

- a) faire en sorte que les programmes d'étude soient de la durée idéale et de la meilleure qualité possible;
- b) mettre l'accent sur l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage acquis et sur l'équivalence des crédits afin de prêter vie au principe selon lequel le dédoublement des efforts ne devrait pas être nécessaire pour obtenir des crédits liés à un apprentissage déjà effectué avec succès;

- c) assurer une transition en douceur entre le milieu de l'apprentissage et le marché du travail;
- d) assurer un accès équitable et convenable aux possibilités d'apprentissage et mettre ces possibilités à la disposition des apprenants au moment et à l'endroit qui leur convient;
- e) assurer la qualité de l'enseignement.

## **D. PRINCIPALES FONCTIONS**

Les provinces conviennent que les principales fonctions de la Commission seront les suivantes :

### **1. Contrôle de la qualité**

La Commission adoptera des mesures en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence.

Ces mesures pourront comprendre l'examen des pratiques des établissements afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement ainsi que la présentation de recommandations aux établissements et aux gouvernements.

### **2. Données et renseignements**

La Commission fera en sorte de recueillir, de conserver et de rendre publics les renseignements afin de s'acquitter de son obligation redditionnelle envers le public au sujet des établissements postsecondaires relevant de sa compétence et d'appuyer les établissements et les provinces dans leur travail.

Ce mandat peut regrouper les éléments suivants :

- a) établir des normes sur les données et les systèmes;
- b) établir des critères en matière de rapports publics et produire des rapports publics;
- c) réaliser des études sur la politique publique, les préoccupations des établissements et les questions liées à l'enseignement postsecondaire et conseiller les établissements et les gouvernements en ces matières.

### **3. Stimuler l'action coopérative**

On s'attend de la Commission qu'elle prenne des mesures en vue de stimuler l'action coopérative entre les établissements et les gouvernements lorsque cette action est susceptible d'améliorer l'efficacité du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.

Ce mandat peut regrouper les éléments suivants :

- a) encourager les projets qui permettront aux établissements d'offrir des programmes conjoints, complémentaires et régionaux; et
- b) encourager la signature d'ententes administratives, financières et de partage des services susceptibles de réduire les frais généraux des programmes ainsi que l'ensemble des coûts assumés par les étudiants et les gouvernements.

#### **4. Administration des programmes régionaux**

La Commission continuera d'élaborer et d'administrer des transferts financiers entre les provinces en vue de financer les programmes régionaux, et elle pourra élaborer et administrer au besoin des ententes financières relativement à des programmes dispensés à l'extérieur de la région afin d'accroître les possibilités d'apprentissage qui s'offrent aux étudiants des trois provinces.

#### **E. AUTRES SERVICES ET FONCTIONS**

1. La Commission pourra dispenser d'autres services ou s'acquitter d'autres tâches au bénéfice d'un ou de plusieurs établissements et d'une ou de plusieurs provinces, selon les dispositions de son plan opérationnel.
2. Les provinces conviennent que les décisions relatives à la politique de financement relèvent de chacune d'entre elles. Les provinces pourront demander à la Commission de leur fournir des conseils ou des services dans le but d'établir leur politique de financement ou de financer l'enseignement postsecondaire.

#### **F. OBLIGATION REDDITIONNELLE ET RESSOURCES DE LA COMMISSION**

1. La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire.
2. Le financement et l'obligation redditionnelle de la Commission reposent sur un plan opérationnel pluriannuel.
3. Le plan opérationnel de la Commission contient un résumé, par fonction, des activités prévues par la Commission, les résultats escomptés de ces activités ainsi que les ressources nécessaires à leur réalisation.
4. Le plan opérationnel sera mis à jour annuellement et sera soumis en août de chaque année aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire. Il devra décrire clairement les ressources qui seront nécessaires au cours de l'année financière des gouvernements qui commence le mois d'avril suivant, et contenir une entente de partage convenable entre les provinces en fonction des services dispensés par la Commission à l'échelle régionale et à l'intérieur de chacune des provinces et en conformité avec les directives budgétaires fournies par l'entremise du Conseil des premiers Ministres des Maritimes ou en collaboration avec celui-ci.
5. Après consultations auprès des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans chacune des provinces, le Conseil des Premiers ministres des Maritimes établira le budget de base de la Commission afin d'assurer le maintien de son fonctionnement, et il pourra prévoir de la même façon un budget pour des projets spéciaux.
6. Les ministres et les sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire examineront de temps à autre le rendement de la Commission à la lumière de son plan opérationnel approuvé.

#### **G. COMPÉTENCE**

1. La Commission s'occupera de l'enseignement universitaire et surtout des programmes qui mènent à l'obtention d'un diplôme.
2. La compétence de la Commission pourra être modifiée avec le consentement des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes.
3. Les provinces conviennent d'examiner plus à fond les possibilités d'ententes de coopération entre elles en ce qui concerne les collèges communautaires et les programmes semblables. D'ici à ce que cet examen soit terminé, les programmes des collèges communautaires n'auront pas à être approuvés par la Commission.

## **H. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION**

1. La présidence de la Commission sera distincte de la direction générale du personnel de la Commission.
2. Les provinces conviennent de recruter à l'échelle nationale un directeur général ou une directrice générale.
3. La présidence sera assumée à tour de rôle pendant deux ans par chacune des provinces à compter d'avril 1997.

## **I. COMPOSITION DE LA COMMISSION**

1. La composition actuelle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes sera maintenue, sous réserve de ce qui suit :
  - a) Le président ou la présidente sera choisi parmi les dix-neuf membres de la Commission, plutôt que nommé à titre de vingtième membre; et
  - b) Le directeur général ou la directrice générale sera membre d'office de la Commission.

## **J. MESURES LÉGISLATIVES**

1. Les ministres se pencheront sur les mesures législatives nécessaires à la mise en oeuvre de la présente entente. Les modifications législatives qui s'imposent devraient être menées à terme d'ici avril 1998.

## **K. FIN DE L'ENTENTE**

1. La présente entente restera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures législatives susmentionnées dans chacune des trois provinces; elle prendra fin à cette date.

## **L. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE**

1. La présente entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par le Conseil des premiers ministres des Maritimes et lorsqu'elle aura été signée par le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire de chacune des provinces.

LA PRÉSENTE ENTENTE A ÉTÉ SIGNÉE CE \_\_\_\_\_ JOUR DE \_\_\_\_\_ 1997.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Par : \_\_\_\_\_

L'honorable R. J. (Roly) MacIntyre  
Ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Par : \_\_\_\_\_

L'honorable Robert S. Harrison  
Ministre de l'Éducation et de la Culture

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Par : \_\_\_\_\_

L'honorable J. Chester Gillan  
Ministre de l'Éducation

**ANNEXE B-1**  
**MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE LA COMMISSION**

**COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES**

Nommés par l'AUA :

Ed McAlduff, St. Francis Xavier University, Nouvelle-Écosse  
Rick Miner, Université du Nouveau-Brunswick (SJ), Nouveau-Brunswick  
Peter Ricketts, Dalhousie University, Nouvelle-Écosse

Nommés par la CESPM :

Sue Loucks, Île-du-Prince-Édouard  
Debbie Pineau, Île-du-Prince-Édouard  
Judith Woodsworth, Nouvelle-Écosse - présidente

**COMITÉ PROVINCIAL DES SCIENCES DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Membres :

Rachel Bard, ministère de l'Éducation - présidente  
Dr Jean-Pierre Lanteigne, médecin, Bathurst  
Michèle Roussel, ministère de la Santé et Mieux-être, Nouveau-Brunswick  
P. Paul LeBlanc, professeur, Université de Moncton  
Jeffery Léger, pharmacien, Moncton  
Dr Denis D'Amours, médecin, Saint-Jacques  
Dre Annette Séguin, vice-présidente, Services professionnels, Santé NOR'EST

Personnes-ressources :

M. Edgar Robichaud , Centre universitaire de Shippagan, Université de Moncton  
Dr Omer Doiron, médecin, Dieppe, représentant le ministère de la Santé et Mieux-être  
M. Roger Gervais, Centre universitaire d'Edmundston, Université de Moncton  
Dr Aurel Schofield, coordonnateur de la formation médicale francophone au Nouveau-Brunswick et vice-doyen adjoint de l'Université de Sherbrooke  
Mireille Duguay, membre du personnel de la CESPM  
Catherine Brown, membre du personnel de la CESPM

**COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM**

Mike Clow, Île-du-Prince-Édouard  
Jolène LeBlanc, Nouveau-Brunswick  
Bernie M. MacDonald, Nouvelle-Écosse  
Marie Mullally, Nouvelle-Écosse  
Richard Tingley, Nouveau-Brunswick

**GROUPE DE TRAVAIL DU SONDAGE AUPRÈS DES DIPLÔMÉS DE 1999**

Paula Cook, Acadia University, Nouvelle-Écosse  
Mark Frison, Mira Gut, Nouvelle-Écosse  
Jeanne Lofstedt, University of Prince Edward Island, Île-du-Prince-Édouard  
Lynn Morrison, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick  
Peter Rans, Nova Scotia Advisory Board on Colleges and Universities, Nouvelle-Écosse  
Ron Smith, ministère de l'Éducation, Île-du-Prince-Édouard  
Catherine Brown, CESPM  
Mireille Duguay, CESPM

**ANNEXE B-2**  
**MEMBRES DES COMITÉS DIRIGÉS PAR LA COMMISSION**

**COMITÉ DIRECTEUR DE LA RECHERCHE**

Cynthia Alexander, codirectrice, Division de la recherche et des études supérieures, Acadia University  
Elizabeth Beale, présidente, Conseil économique des provinces de l'Atlantique  
Robert Campbell, doyen, Instituts de la recherche et des affaires universitaires, University College  
Garth H. Coffin, directeur, Nova Scotia Agricultural College  
Howard Dickson, vice-recteur, Recherche et développement international, Dalhousie University  
Ian Dohoo, doyen adjoint, Études supérieures et recherche, University of Prince Edward Island  
Peter Ennals, vice-recteur, Affaires universitaires et à la recherche, Mount Allison University  
Ron Johnson, vice-recteur, Affaires universitaires, Saint Francis Xavier University  
Kevin Keough, vice-recteur à la recherche, Memorial University of Newfoundland  
John McLaughlin, vice-recteur, Recherche et coopération internationale, Université du Nouveau-Brunswick  
Georgia Pe-Piper, directrice, Études supérieures et recherche, Saint Mary's University  
Douglas Robertson, Agence de la promotion économique du Canada atlantique  
David Slade, Agence de la promotion économique du Canada atlantique  
Truong Vo-Van, vice-recteur adjoint (recherche), Université de Moncton  
G. « Mac » Weaver, consultant  
Deborah van den Hoonard, St. Thomas University  
Carmelita Boivin-Cole, directrice générale, CESPM  
Catherine Brown, CESPM

**RÉSEAU INFORMATIQUE NB/ÎPÉ**

Paul Albert, Université de Moncton, à Edmundston  
Helmut Becker, Mount Allison University  
David Cairns, University of Prince Edward Island  
David Fortune, Holland College  
Renaud LeBlanc, Université de Moncton, à Moncton  
Stephen Moss, St. Thomas University  
Steven Osborne, Université du Nouveau-Brunswick, à Saint-Jean  
Rina Robichaud, Université de Moncton, à Shippagan  
Greg Sprague, Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton  
Mohamed El-Bayoumi, CESPM

**ANNEXE C**  
**ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES EN VUE DE SUBVENTIONS**  
**1<sup>er</sup> AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001**

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	Décisions au 31 mars 2001 <u>CR, A, D, P, IR*</u>	N** M <u>T</u>
Dalhousie University	- BA (Minor) in Environmental Studies	CR	N
	- Bachelor of Applied Science	CR	N
	- BComm (Co-op Education)		
	- BComm (optional Major) in Accounting	CR	M
	- BComm (optional Major) in Finance	CR	M
	- BComm (optional Major) in Entrepreneurship	CR	M
	- BComm (optional Major) in International Business	CR	M
	- BComm (optional Major) in Marketing Information	CR	M
	- BComm (optional Major) in Marketing Logistics	CR	M
	- BComm (optional Major) in Marketing Management	CR	M
	- Bachelor of Health Information Management	A	N
	- Combined Master of Health Services Administration and MBA	CR	M
	- Executive Master of Electronic Commerce	CR	M
	- MEng (Petroleum Engineering)	CR	N
	- MLIS/MPA	CR	M
- PhD in Experimental Pathology	A	N	
Mount Saint Vincent University	- MA in Family Studies and Gerontology	CR	M
	- Master of Applied Human Nutrition	CR	M
	- MEd in Curriculum Studies concentration in Teaching English as a Second Language	CR	M
Nova Scotia College of Art and Design	- BFA in Film	A	N
	- Bachelor of Design (International Programme in International Graphic Design)	CR	M
Saint Mary's University	- BSc (Major and Honours) in Computing Science	A	M
	- Certificate in Accounting	CR	N
	- Diploma in Forensic Science	A	N
St. Francis Xavier University	- BA (Honours) in Celtic Studies	CR	N
St. Thomas University	- BA (Major) in Criminology		
Université de Moncton	- BAA (concentration en marketing) option co-op	CR	M
	- Baccalauréat en gestion de l'information	CR	N
	- Baccalauréat en intervention touristique appliquée	CR	N

<u>Établissement</u>	<u>Programme</u>	Décisions	N**
		au 31 mars 2001	M
		<u>CR, A, D, P, IR*</u>	<u>T</u>
	- Baccalauréat en récréologie	CR	M
	- BSc en techniques de laboratoire médical	A	N
	- BSc en kinésiologie	CR	M
	- BSc (spécialisation) en physique	CR	M
	- Certificat de 2 <sup>e</sup> cycle en enseignement aux élèves malentendants	CR	N
	- Certificat de 2 <sup>e</sup> cycle en technologie de l'information	CR	M
	- Certificat en gestion des services financiers	CR	N
	- Certificat en sécurité et hygiène au travail	CR	N
	- Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information	CR	M
	- Maîtrise en administration des affaires à temps complet : ajout de l'option avec mémoire	CR	M
	- Maîtrise en sciences appliquées	CR	M
University College of Cape Breton	- BSc Community Studies in Integrative Science (Toqwa'tu'kl'Kjijitaqn)	A	N
	- Bachelor of Technology (Emergency Management)	CR	N
Université du Nouveau-Brunswick	- Bachelor of Applied Management in Accounting	CR	N
	- Bachelor of Applied Management in E Commerce	CR	N
	- BBA Co-op Option	IR	M
	- BSc (Honours and Major) in Environmental Biology	CR	N
	- BSc in Software Engineering	CR	N
	- Master of Philosophy in Policy Studies	A	N
	- Undergraduate Certificate in Film Production	CR	N

\*CR = approuvé à la suite d'une vérification superficielle

A = approuvé par la CESPM

D = reporté par la CESPM

P = en instance

IR = information et dossier

\*\* N = nouveau programme

M = programme modifié

T = programme terminé (supprimé)

**ANNEXE D**

**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**

**DISPONIBLE SUR DEMANDE**

**ANNEXE E**

**DISTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTIONS - 2000-2001**

**Nouveau-Brunswick**

École des gardes-forestiers des Maritimes	1 665 000 \$
Mount Allison University	12817200
St. Thomas University	5680700
Université de Moncton	42560100
Université du Nouveau-Brunswick	74212300
	<u>136 935 300 \$</u>

**Nouvelle-Écosse**

Acadia University	19 754 175 \$
Atlantic School of Theology	745112
Dalhousie University	92354606
Mount Saint Vincent University	12061327
N.S. Agricultural College	4029306
N.S. College of Art & Design	4463084
St. Francis Xavier University	16038109
Saint Mary's University	18548249
University College of Cape Breton	13039250
Université Sainte-Anne	2814952
University of King's College	2724982
	<u>186 573 152 \$</u>

**Île-du-Prince-Édouard (note 2)**

Holland College	5 907 900 \$
University of Prince Edward Island	18768700
	<u>24 676 600 \$</u>

Note 1 - Inclut le Atlantic Veterinary College

ANNEXE F  
ALLOCATION DE L'AIDE DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTIONS - 2000-2001

	<u>Non relative à l'espace</u>	<b>Modifications et rénovations</b>	<u>Total</u>
<b><u>Nouveau-Brunswick</u></b>			
École des gardes-forestiers des Maritimes	55 540 \$	71 690 \$	127 230 \$
Mount Allison University	290900	449340	740240
St. Thomas University	177100	142960	320060
Université de Moncton	848440	1116460	1964900
Université du Nouveau-Brunswick	1667900	1841100	3509000
Projet commun (Réseau informatique NB/ÎPÉ)	581670	-	581670
	<u>3 621 550 \$</u>	<u>3 621 550 \$</u>	<u>7 243 100 \$</u>
<b><u>Nouvelle-Écosse</u></b>			
Acadia University	420 751 \$	455 974 \$	876 725 \$
Atlantic School of Theology	15169	16887	32056
Dalhousie University	1846078	1821991	3668069
Mount Saint Vincent University	284307	232675	516982
N.S. Agricultural College	37900	37900	75800
N.S. College of Art & Design	113723	99450	213173
St. Francis Xavier University	307039	401551	708590
Saint Mary's University	405614	379028	784642
University College of Cape Breton	212277	227049	439326
Université Sainte-Anne	26535	69425	95960
University of King's College	49287	48788	98075
	<u>3 718 680 \$</u>	<u>3 790 718 \$</u>	<u>7 509 398 \$</u>
<b><u>Île-du-Prince-Édouard</u></b>			
Holland College	185 300 \$	199 300 \$	384 600 \$
University of Prince Edward Island	251640	287860	539500
Projet commun (Réseau informatique NB/ÎPE)	85600	-	85600
	<u>522 540 \$</u>	<u>487 160 \$</u>	<u>1 009 700 \$</u>

**ANNEXE G**  
**PUBLICATIONS DE LA CESPM**

- Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique**, Fredericton (N.-B.), août 2000
- La clé de notre avenir - Stratégie de renouvellement de la recherche postsecondaire au Canada atlantique**, Fredericton (N.-B.), août 2000
- Recherche postsecondaire dans le Canada atlantique : profil des établissements**, Fredericton (N.-B.), août 2000
- Ensemble de statistiques. 5<sup>e</sup> éd.**, Fredericton (N.-B.), janvier 2000
- Politique en matière d'assurance de la qualité**, Fredericton (N.-B.), février 1999.
- Sondage des diplômés universitaires de 1996**, préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.), février 1998.
- Accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes**, Fredericton (N.-B.), novembre 1997.
- Ensemble de statistiques, 4<sup>e</sup> éd.**, Fredericton (N.-B.), novembre 1997.
- Rapport Provisoire - Considération par la Commission des options en matière d'assurance de la qualité**, Fredericton (N.-B.), juillet 1997
- Rapport du sous-comité sénatorial de l'enseignement postsecondaire**, Fredericton (N.-B.), février 1997.
- Options en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur des Maritimes**, Fredericton (N.-B.), janvier 1997
- Sondage des diplômés de 1995 des universités**, préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.), novembre 1996
- Rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au Conseil des premiers ministres des Maritimes sur l'avenir de la CESPM**, Fredericton (N.-B.), septembre 1996.
- Diminution des subventions gouvernementales et solutions possibles - Le dossier des frais supplémentaires**, préparé par Frank Strain, Fredericton (N.-B.), juin 1996.
- 1995 Space Inventory**, Fredericton (N.-B.), août 1996.
- Frais supplémentaires pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs : incidences dans les Provinces maritimes**, préparé par John D. McLaughlin, Ph.D., Fredericton (N.-B.), juin 1996.
- Défis d'ordre financier : les solutions 1996-1997**, Fredericton (N.-B.), avril 1996.
- Politiques et procédures pour l'évaluation des programmes dans les universités des Maritimes**, Fredericton (N.-B.), avril 1996.
- Un cadre informationnel pour l'enseignement supérieur dans les Maritimes**, préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par G. Grant Clarke, Edward DesRosiers, Stephen Hawkins, décembre 1995.
- Co-operative Education in the Maritimes - A Statistical Profile**, préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par l'Association Canadienne pour l'enseignement co-opératif - Division de l'Atlantique, septembre 1994.
- Stratégie de mise en oeuvre des recommandations relatives aux universités des Maritimes**, Fredericton (N.-B.), novembre 1993.
- Rôle et capacité prévue 2<sup>e</sup> rapport - Universités du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et recommandations générales pour la région**, en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, Fredericton (N.-B.), novembre 1993.

**Ensemble de statistiques**, Fredericton (N.-B.), octobre 1992.

**Role and Planned Capacity Report 1 - Nova Scotia Universities**, en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, Fredericton (N.-B.), mai 1991.

**Troubles d'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire**, préparé par Margaret Golick, Ph.D., Fredericton (N.-B.), décembre 1988.

**L'aide aux étudiants dans les années 1990**, Rapport du comité d'étude de l'aide aux étudiants, Fredericton (N.-B.), novembre 1988.

**Ensemble de statistiques**, Fredericton (N.-B.), 1988.

**Une initiative de la CESPМ à l'appui de la revue des programmes par les établissements**, Fredericton, (N.-B.), août 1986.

**Ensemble de statistiques**, Fredericton (N.-B.), mars 1986.

**CESPМ: Politiques, règles de procédure et activités**, Fredericton (N.-B.), février 1986.

**Aperçu de la recherche - établissements postsecondaires des Provinces maritimes**, Fredericton (N.-B.), été 1983.

**Une période de transition - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1982-83 à 1984-85**, Fredericton (N.-B.), juin 1982.

**Institutions postsecondaires des Provinces maritimes - Regards sur nous-mêmes**, Fredericton (N.-B.), mai 1981.

**Telematics and Higher Education - A Report of the Colloquium**, Fredericton (N.-B.), janvier 1981.

**Activités, règlements et règles de procédure**, Fredericton (N.-B.), janvier 1981.

**Planification pour les années 80 - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1980-81 à 1982-83**, Fredericton (N.-B.), avril 1980.

**Rapport de l'étude de l'aide financière aux étudiants des Maritimes**, Fredericton (N.-B.), mars 1980.

**Perspectives des années quatre-vingts - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1979-80 à 1981-82**, Fredericton (N.-B.), juin 1979.

**Équilibre entre les besoins et les ressources - mise à jour de 1978 de la planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes**, Fredericton (N.-B.), janvier 1978.

**En voie d'exécution - planification triennale au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes**, Fredericton (N.-B.), avril 1977.

**Rapport sur l'enseignement du génie aux Maritimes**, préparé pour la CESPМ par le doyen L.W. Shemilt, Fredericton (N.-B.), décembre 1976.

**L'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes - 1976 - un aperçu général**, Fredericton (N.-B.), octobre 1976.

**Rapport préparé pour la CESPМ sur la formation juridique dans les Provinces maritimes**, par le doyen D.A. Soberman, Fredericton (N.-B.), août 1976.

**Rapport de l'étude sur l'établissement d'une école de médecine vétérinaire dans la région de l'Atlantique**, préparé par la CESPМ par le doyen D.G. Howell, Fredericton (N.-B.), août 1975.

**Une approche régionale et unique afin de coordonner l'enseignement supérieur**, brochure, Fredericton (N.-B.), juin 1975.

**Rapport du comité d'étude sur l'enseignement de la langue française au Nouveau-Brunswick**, Fredericton (N.-B.), avril 1975.

\*\*\*\*\*

**Programmes dans les établissements postsecondaires des Maritimes**, Fredericton (N.-B.), publié annuellement de septembre 1977 à septembre 1988, avril 1990, novembre 1991, octobre 1993, et décembre 1996.

**Plan financier**, Fredericton (N.-B.), publié annuellement de 1977 à 1995.

**Rapport annuel**, Fredericton (N.-B.), publié annuellement depuis 1975.